

# AVIS

## À LA POPULATION

Pour la propreté, la sécurité et la qualité de vie dans notre commune, *chacun est responsable !*



### ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Chaque propriétaire ou occupant est tenu d'assurer l'entretien du trottoir situé devant sa propriété.

- ✓ Désherbage
- ✓ Nettoyage
- ✓ Balayage

Merci de procéder aux travaux nécessaires dans les meilleurs délais.



### BACS À DÉCHETS

Les bacs doivent être sortis uniquement aux jours et horaires de collecte et rentrés dès le passage des agents de collecte des déchets.



**À compter de ce jour, tout bac demeurant sur le domaine public après le passage des agents de collecte des déchets et n'ayant pas été rentré dans un délai raisonnable pourra être retiré par les services municipaux.**



Les propriétaires concernés seront invités à se présenter en mairie afin d'en effectuer la récupération.



**SORTIR  
LES BACS  
UNIQUEMENT  
POUR LA  
COLLECTE !**



### TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les haies, arbres et plantations situés en limite de propriété doivent être entretenus régulièrement. Ils ne doivent en aucun cas :

- empiéter sur la voie publique
- gêner la circulation des véhicules ou des piétons
- masquer la visibilité
- dépasser les hauteurs réglementaires lorsqu'elles sont applicables
- entrer en contact avec les réseaux aériens, notamment les câbles électriques et de télécommunication

Les propriétaires concernés sont invités à procéder sans délai aux travaux d'élagage et de taille nécessaires.



### ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE !

Le respect de ces obligations contribue à la sécurité des usagers, à la propreté du village et à la bonne harmonie de notre commune.

**La municipalité compte sur le civisme de chacun.**

À défaut, elle se réserve le droit de mettre en œuvre les mesures nécessaires prévues par la réglementation en vigueur.

*Merci pour votre engagement !*